



70 JAHRE | ANS

1|2023

GERONTOLOGIE CH

PRATIQUE + RECHERCHE



**Travailleuses et
travailleurs âgés**
Activité professionnelle
des seniors Page 4

Montez, s'il vous plaît!

Rôle-clé des services de transport dans le système des soins de santé Page 14

Les soins ambulatoires en pleine mutation

Interview de la directrice d'Aide et soins à domicile Suisse Page 24



9

TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS ÂGÉS

4 Travailler après 65 ans

7 NOTES

8 Quand la santé se dégrade

10 Offres de soutien destinées aux «silver workers»

12 La retraite... plus tard!

SERVICES DE TRANSPORT

14 Une personne de confiance au volant

17 NOTES

SOINS

18 Fragilité et complexité dans les soins : parle-t-on de la même chose ?

PRIX GERONTOLOGIE CH

20 Prévenir les chutes – mais comment ?

POLITIQUE

22 Politique de la vieillesse participative

INTERVIEW

24 Les soins ambulatoires en pleine mutation



15



22

IMPRESSUM

Éditeur

GERONTOLOGIE CH
Kirchstrasse 24
3097 Liebefeld
www.gerontologie.ch

Comité de rédaction

Regula Portillo,
Patrick Probst,
komform GmbH
Coordonnées:
mail@komform.ch
031 971 28 69

Rédaction

Camille-Angelo
Aglione, AVALEMS; Valérie Hugentobler, Haute école de travail social et de la santé Lausanne; Christoph Hürny, médecin; Barbara Masotti, Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana; Delphine Roulet Schwab, Institut et Haute Ecole de la Santé La Source (HES-SO); Alexander Seifert, FHNW; Andreas Sidler, Age-Stiftung; Dieter Sulzer, ZHAW; Sara Tomovic, Domaine spécialisé Physiothérapie; Gabrielle Wanzenried, Haute École spécialisée de Suisse occidentale; Albert Wettstein, Domaine spécialisé Gériatopratique

Annonces

info@gerontologie.ch
Concept et graphisme
komform GmbH,
Liebefeld

Photo de couverture

Shutterstock

Traductions

Sylvain Bauhofer

GERONTOLOGIE CH

Parution trois fois par année. Tirage: 1600 exemplaires. Le prix de vente est compris dans la cotisation de membre. Des abonnements à l'année de même que des numéros individuels peuvent être commandés auprès de l'éditeur.

ISSN 2673-4958

6 mars 2023

© 2023 komform

« 70 ans : est-ce vieux ? Ou encore jeune ? »

Chères et chers membres,
Chères lectrices et chers lecteurs,

J'espère que vous avez bien commencé l'année. 2023 s'annonce importante pour GERONTOLOGIE CH, car nous fêtons les 70 ans de notre association. À cette occasion, nous lançons une campagne nationale participative sur le thème « À quel âge suis-je vieux ? ». Nous vous invitons à y prendre part activement ! Vous trouverez plus d'informations sur notre site internet et dans ce numéro. 70 ans : est-ce vieux ? Ou encore jeune ? La question se pose également pour de nombreuses personnes qui souhaitent ou doivent encore travailler passé l'âge officiel de la retraite. Il s'agit parfois de travail rémunéré, mais aussi très souvent de travail bénévole. Le travail au-delà de l'âge de la retraite peut être synonyme de problèmes de santé accrus. Il existe cependant également de nombreux exemples de bonnes pratiques de partage de poste avec une personne retraitée. Vous aurez l'occasion d'en savoir plus sur ce sujet d'actualité en lisant plusieurs articles consacrés à ce thème dans le présent numéro.

Je vous souhaite une lecture passionnante !



**Vous aimeriez
devenir membre de
GERONTOLOGIE CH
ou vous abonner
au présent
magazine ?**

Contactez-nous à
l'adresse

info@gerontologie.ch



Delphine Roulet Schwab

Dr. phil., psychologie, Professeure à l'Institut et Haute École de la Santé La Source (HES-SO) à Lausanne. Présidente de GERONTOLOGIE CH.
[✉ d.rouletschwab@ecolelasource.ch](mailto:d.rouletschwab@ecolelasource.ch)

Travailler après 65 ans

Quels sont les arguments plaidant pour ou contre un emploi rémunéré à l'âge de la retraite? Une équipe de recherche de l'Institut de l'âge de la Haute école spécialisée bernoise (BFH) s'est penchée sur la question dans le cadre du projet « Emploi rémunéré à l'âge de la retraite ».

Texte : Michelle Bütikofer, Karen Torben-Nielsen, Peter Neuenschwander, Jonathan Bennett et Susanne Kast



La Suisse affiche avec 85,7 ans en moyenne pour les femmes et 81,6 ans pour les hommes une des espérances de vie à la naissance les plus élevées au monde. Autrement dit, toujours plus de personnes atteignent un âge avancé. Et comme le taux de natalité demeure bas, l'évolution démographique représente un sérieux défi au niveau tant individuel que sociétal. Le marché du travail est lui aussi directement influencé par cette inversion de la pyramide des âges. Le départ progressif à la retraite des générations du babyboom, qui a débuté en 2015 et durera jusqu'en 2035, ne fait qu'exacerber la pénurie actuelle de main-d'œuvre qualifiée et les pressions redoublent sur la prévoyance vieillesse publique.

Entre nécessité et besoin : poursuite d'une activité lucrative à la retraite.

Photo : Shutterstock

L'activité lucrative après l'âge de la retraite suscite donc un réel intérêt. D'un côté, elle répond à un besoin croissant des seniors. De l'autre, elle atténuerait la pénurie de personnel qualifié, tout en contribuant à la stabilisation des provisions financières pour la vieillesse.

Possibilités et obstacles

Or quelles sont les motivations, les facteurs de succès ou les obstacles à l'emploi au-delà de l'âge légal de la retraite? Une équipe de recherche de l'Institut de l'âge de la BFH examine dans l'étude « Emploi rémunéré à l'âge de la retraite » (durée : 2021-2024) le travail accompli par les plus de 65 ans. Il s'agit d'analyser aussi bien le cadre légal que les modèles de travail en place au-delà de 65 ans et les idées des gens à propos de l'âge de la retraite. Le projet se concentre sur les professions d'ingénieur·e·s, durement frappées par la pénurie de personnel qualifié et qui se caractérisent par une faible mobilité professionnelle. En plus d'avoir besoin d'une formation très spécifique, les ingénieur·e·s restent souvent fidèles à leur domaine professionnel et parallèlement, le potentiel de reconversion dans la branche est faible. Tous ces facteurs rendent d'autant plus opportune la poursuite de l'activité professionnelle des ingénieur·e·s au-delà de 65 ans.

Facteurs individuels et systèmes d'incitation

Une première analyse approfondie de la littérature a permis de dégager les divers facteurs d'influence faisant qu'une personne voudra poursuivre ou non son activité lu-

crative à la retraite: on y trouve le contexte social, la situation financière, l'organisation personnelle du travail, l'état de santé ainsi que les choix de vie antérieurs, comme la création d'une famille ou les formations continues suivies.

À partir de là, le projet de recherche vise non seulement à tracer les obstacles qui, de l'avis du personnel comme des employeurs, dissuadent la main-d'œuvre de travailler plus longtemps, mais aussi à identifier toutes les possibilités de les surmonter. Des études de cas porteront ici sur les bonnes pratiques existantes de maintien en emploi des ingénieur·e·s au-delà de l'âge de la retraite.

Exploitation des possibilités légales

L'activité lucrative déployée à la retraite ne dépend toutefois pas que des conditions personnelles ou de celles fixées par l'employeur, mais également des dispositions légales en vigueur dans les domaines de l'AVS et de la prévoyance professionnelle ou privée. Plusieurs aspects sont à prendre en compte ici pour éviter tout préjudice financier aux personnes qui travaillent encore à la retraite. AVS 21 offre bien certaines possibilités de combiner une activité lucrative et la perception d'une rente. Mais toutes les options visant à encourager la poursuite de l'activité lucrative sont-elles pour autant épuisées au niveau légal? Pour en avoir le cœur net, l'équipe de recherche a questionné des expert·e·s internationaux et montre, dans le cadre de trois études de cas, avec quelles mesures étatiques d'autres pays encouragent la poursuite de l'activité lucrative au-delà de l'âge de la retraite. D'où de nouvelles pistes

de réformes consensuelles, et donc particulièrement appropriées à la Suisse.

Le projet qui s'achèvera en 2024 aboutira notamment à une analyse de la littérature, à un agenda de la recherche pour la Suisse, ainsi qu'à une brochure contenant des portraits illustrés de personnes professionnellement actives au-delà de 65 ans. Les résultats permettront de mieux comprendre les besoins du groupe cible hétérogène des personnes à la retraite. On disposera ainsi d'une solide base pour un dialogue constructif entre les employeurs et le personnel, qui se traduira par de nouvelles possibilités de maintien des seniors sur le marché de l'emploi. ■



Pour en savoir plus:

Site du projet «Activité professionnelle à l'âge de la retraite»



Michelle Bütikofer

MSc en travail social, assistante scientifique à l'Institut de l'âge de la Haute école spécialisée bernoise (BFH).
✉ michelle.buetikofer@bfh.ch



Karen Torben-Nielsen

Prof. Dr., chargée de cours à l'Institut de l'âge de la Haute école spécialisée bernoise (BFH)
✉ karen.torbennielson@bfh.ch

Festival dédié aux mondes du travail des plus de 60 ans

En octobre 2022, la Maison des générations de Berne a accueilli la manifestation publique «Your Stage – Le festival dédié aux mondes du travail des plus de 60 ans», qui a servi à discuter des diverses formes d'emploi rémunéré à l'âge de la retraite.

Plus de 260 personnes ont participé au programme varié réparti sur trois jours, comprenant des contributions scientifiques et des suggestions pratiques, des ateliers, des tables rondes, de brèves séances de coaching et bien d'autres approches encore. Les participant-e-s ont profité du festival pour découvrir de nouvelles offres, compléter leur savoir et élargir leur réseau.

« J'ai trouvé épatantes toutes les possibilités de rester dans le circuit professionnel après 60 ans. Les différentes organisations au service des seniors ont retenu mon intérêt. J'ai surtout aimé les tandems intergénérationnels, pour lesquels j'aimerais m'inscrire. »

Propos de participant-e-s

Le festival a été réalisé en coopération avec «Loopings – Développement professionnel dans la seconde moitié de la vie» et «SIBA – Innova-



tion Sociale Berne». Des personnes de 45 ans et plus, des employeurs, des entreprises, des responsables du personnel, des conseillères et conseillers ORP, des politicien-ne-s et bien d'autres personnes intéressées ont réfléchi à la question de l'emploi rémunéré à l'âge de la retraite et esquissé leur propre vision pour l'avenir.

Une nouvelle édition du festival dédié aux mondes du travail est prévue en 2024, avec pour objectif d'atteindre aussi toute la Suisse latine. ■

« Grâce au festival, je me fais une image plus moderne, orientée vers l'avenir des ouvertures professionnelles après 60 ans. »

Propos de participant-e-s

Table ronde politique au festival «Your Stage – Le festival dédié aux mondes du travail des plus de 60 ans»

De g. à d.: Dr Thomas Bauer (Travail.Suisse), Jürg Eggenberger (Swiss Leaders et La plateforme), Dr Melanie Mettler (conseillère nationale PVL), Dr Simon Wey (Union patronale suisse), Dr Margrit Hugentobler (neuesalter.ch) et Isabelle Jacobi, rédactrice en chef du quotidien «Der Bund» (animation).

Photo: Jean-Claude Poffet



Fondée en 1953 sous le nom de Société suisse de gérontologie (SSG), GERONTOLOGIE CH est l'une des premières sociétés gérontologiques européennes.

Ce jubilé de 70 ans sera fêté à travers toute une série d'activités: une grande campagne participative avec tirage au sort de prix, une fête d'anniversaire à Olten après le Colloque national spécialisé du 14 septembre, un numéro spécial «jubilé» du magazine et une «exposition itinérante» sous forme de diaporama proposé en automne dans différentes régions de Suisse.

Campagne de jubilé

En 2023, GERONTOLOGIE CH fête ses 70 ans. Un âge respectable, non? À l'occasion de notre jubilé, nous vous posons la question suivante: à quel âge suis-je vieux ou vieille?

Nous nous réjouissons de recevoir votre réponse, avec si possible une brève explication et une photo portrait de vous. Racontez-nous en quoi vous contribuez à la qualité de vie des personnes âgées, dans votre activité professionnelle ou dans votre entourage privé. Vous pouvez participer à notre campagne et prendre part à notre tirage au sort jusqu'au 31 juillet 2023, sous le lien suivant:

www.gerontologie.ch/70-ans



A quelle âge suis-je vieille?



Annonce



4^{ème} Colloque national spécialisé GERONTOLOGIE CH

« En route »
approches interprofessionnelles pour la mobilité des personnes âgées

Jeudi 14 septembre 2023
Hôtel ARTE, Olten

La mobilité mentale, physique et sociale détermine dans une large mesure notre qualité de vie. Comment préserver et favoriser la mobilité avec l'avancée en âge? Nous aborderons cette question sous différents angles, placés sous le signe de la collaboration interprofessionnelle en gérontologie.

Plus d'informations et inscription à partir du printemps 2023 sur www.gerontologie.ch

Organisateur



Das Netzwerk für Lebensqualität im Alter
Le réseau pour la qualité de vie des personnes âgées
La rete per la qualità della vita in età avanzata

Kirchstrasse 24
3097 Liebefeld BE
+41 31 311 89 06

info@gerontologie.ch
www.gerontologie.ch

Quand la santé se dégrade

Quand les problèmes de santé surviennent, bien des seniors quittent prématurément la vie professionnelle, alors que d'autres continuent de travailler. Les besoins et les possibilités offertes sont ici déterminants, comme le soutien proposé par les employeurs et par l'État.

Texte : Isabel Baumann, Sonja Feer

En vieillissant, la probabilité de souffrir d'une maladie chronique augmente. En 2017, près de 44% des 55 à 64 ans en Suisse faisaient état d'un problème de santé persistant. Il s'agit du groupe d'âge où le taux d'absence du travail pour raisons de santé est le plus élevé. Or en cas de maladie ou d'accident, la sortie du marché du travail n'est pas une fatalité à cet âge. Des études menées dans divers pays montrent que beaucoup de seniors poursuivent leur activité lucrative, souvent même à un taux d'occupation élevé, malgré une ou plusieurs maladies chroniques.

Beaucoup de travailleuses et travailleurs âgés atteints de problèmes de santé réduisent néanmoins leur activité. Les métiers manuels semblent particulièrement touchés, selon une étude représentative réalisée en Suisse auprès de 4000 personnes âgées de 50 à 60 ans (Feer et al., 2022).

L'étude a examiné la corrélation entre l'évolution de l'état de santé individuel et le nombre d'heures de travail accomplies dans divers grands groupes de professions. Un lien est apparu à chaque fois entre l'état de santé et la participation au marché du travail. Or dans les professions artisanales (par ex. mécanicien·ne·s), les travailleuses et travailleurs âgés ont tendance à être en moins bonne santé et travaillent davantage que dans les métiers non manuels (par ex. employé·e·s de bureau). Donc si une personne ayant une activité artisanale souffre de problèmes de santé quelques années avant l'âge légal de la retraite, sa participation au marché du travail sera davantage affectée que pour les postes de bureau. La corrélation est toujours plus forte avec l'âge.

Une explication possible de ce lien tient d'une part aux exigences physiques accrues des professions artisanales, qui font que la per-

sonne aura moins tendance à rester active en cas de problème de santé. D'autre part, l'absence de compétences transférables (par ex. la communication) risque de compliquer un changement d'emploi en cas de problème de santé. Enfin, l'impact d'une détérioration de l'état de santé sur la situation professionnelle dépend de toute une série de facteurs. Le type de maladie et sa gravité jouent par exemple un rôle sur le degré de limitation de la capacité de travail. En outre, la motivation individuelle poussera à conserver une activité professionnellement active, ou au contraire à privilégier une retraite anticipée. Les ressources financières pèsent aussi dans la balance. Si l'on jouit d'une meilleure situation financière, il est plus aisé de prendre une retraite anticipée ou de réduire son taux d'occupation. Enfin, les prestations de soutien allouées par les employeurs ou par l'État jouent un rôle. Moyennant une adaptation er-



gonomique de son poste de travail, une personne souffrant de maux de dos chroniques pourra conserver son emploi. De même, les mesures de réadaptation de l'AI (par ex. accompagnement ou coaching) facilitent la reprise du travail après une période de maladie (voir p. 10).

Les dernières réformes de la prévoyance vieillesse et de l'assurance invalidité visent à maintenir plus longtemps la main-d'œuvre âgée dans la vie active. Dans ce contexte, il faut se demander comment on pourrait prévenir toute aggravation des inégalités en matière de santé. Il serait par exemple possible pour les entreprises d'adopter des mesures de promotion de la santé et de prévention axées sur les seniors (réduction anticipée du temps de travail, système de rotation des postes, etc.). De telles mesures ont pour effet de réduire la charge de travail de la main-d'œuvre âgée, dans les professions manuelles notamment. ■

Les problèmes de santé sont plus fréquents quand on a un travail physiquement exigeant.

Photo : Shutterstock



Pour en savoir plus :

Téléchargement de l'étude citée de Feer et al., parue dans le «European Journal of Public Health»



Téléchargement de l'étude «Taux d'absences en raison de maladie/accident des salariés occupés à plein temps selon le sexe, la nationalité et d'autres caractéristiques»



Isabel Baumann

Activités de recherche et d'enseignement à la ZHAW. Direction d'un projet du FNS sur les inégalités en matière de santé dans le contexte de l'allongement de la vie active.

✉ isabel.baumann@zhaw.ch



Sonja Feer

Collaboratrice scientifique du département Santé de la ZHAW. Participation à divers projets de recherche en santé publique.

✉ sonja.feer@zhaw.ch

Offres de soutien destinées aux « silver workers »

Beaucoup de plateformes, de projets et d'autres mesures ont vu le jour ces derniers temps pour aider les travailleuses et travailleurs âgés à rester professionnellement actifs ou à retrouver du travail. Petit tour d'horizon.

Texte : Dieter Sulzer

Dans le cadre de l'initiative de la Confédération visant à combattre la pénurie de personnel qualifié, le Conseil fédéral a organisé ces dernières années, en collaboration avec les cantons et les partenaires sociaux, des conférences sur le thème des travailleurs âgés où ont été adoptées des mesures ciblées, déjà en bonne partie réalisées. Il s'agit notamment des prestations transitoires pour les chômeuses et chômeurs arrivant en fin de droit au plus tôt à 60 ans révolus, du financement de la formation continue, ainsi que d'une étude sur les limites d'âge dans les offres d'emploi.

D'autres acteurs aussi, représentant les intérêts aussi bien des travailleuses et travailleurs que des employeurs, ont pris conscience de l'importance du personnel âgé, dans un contexte de demande croissante de main-d'œuvre qualifiée. Ils connaissent également les défis auxquels font face les travailleuses et travailleurs vieillissants, les silver workers, dans un monde du travail qui exige un apprentissage tout au long de la vie, après

Les échanges d'expériences lors de tables d'habitues s'avèrent très utiles.

Photo : mäd



une perte d'emploi notamment. En ce sens, des associations, des fondations et d'autres organisations offrent des plateformes et des prestations de services permettant d'encourager l'employabilité, le réseautage et le transfert de connaissances. En voici quelques exemples :

« Supported employment » pour les 50 ans et plus

L'offre lancée par le Conseil fédéral s'adresse aux personnes âgées de 50 ans et plus qui arrivent bientôt en fin de droit, afin de les aider à trouver un emploi adapté. Dans treize cantons, des job coaches soutiennent activement les participant·e·s dans leurs recherches d'emploi et restent à leur disposition et à celle des employeurs même après l'embauche.

→ arbeit.swiss → Demandeurs d'emploi

Viamia – Orientation professionnelle après 40 ans

Cette mesure lancée par la Confédération et les cantons est proposée dans les offices cantonaux d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière. Toute personne de 40 ans révolus n'étant pas au chômage peut obtenir une

consultation individuelle gratuite et un bilan de sa situation professionnelle. Le site Web propose aussi douze brefs questionnaires en ligne, qui aideront les travailleuses et travailleurs à évaluer leurs compétences ou ce qui les stimule sur le plan professionnel.

→ viamia.ch

Loopings – pour une « approche autodéterminée et créative »

Loopings est une plateforme lancée par la fondation Neustarter pour « aider les personnes de 45 ans et plus à façonner leur avenir professionnel », et qui soutient dans la même optique les entreprises et les organisations. Cette plateforme en ligne très complète propose un accès distinct à ces deux publics. On y trouvera par exemple des histoires de changement professionnel réussi, ainsi que des informations sur des thèmes comme la reconversion, la formation des cadres ou encore l'apprentissage tout au long de la vie. Des tables d'habitue·e·s sont également organisées à des fins d'échange d'expériences. Le réseau songe à s'étendre en Suisse romande et au Tessin.

→ loopings.ch

focus50plus – création de conditions-cadres optimales

La plateforme focus50+ s'adresse aux employeurs. L'association du même nom aimerait aider les entreprises à renforcer l'employabilité de leur personnel âgé et à pratiquer une bonne gestion des générations. Le site propose des bonnes pratiques tirées du monde professionnel, la palette

de prestations de ses organisations membres, les coordonnées d'intervenant·e·s ainsi que des échanges d'expériences en ligne. Le site intègre également un outil de gestion prévisionnelle, qui aidera les employeurs à anticiper les fluctuations et à axer leur politique du personnel sur leurs objectifs de croissance. La version française du site est en préparation.

→ focus50plus.ch

Avantage – l'expérience en plus

Pro Senectute a lancé son programme AvantAge il y a 25 ans déjà. Son offre destinée aux travailleuses et travailleurs est conçue en collaboration avec les employeurs. Il s'agit tant de préparations au passage à la retraite que de séminaires visant à renforcer les qualifications des 45+. Les responsables du personnel peuvent également s'adresser aux bureaux régionaux d'AvantAge pour des conseils et un accompagnement dans la valorisation et la gestion de leurs ressources seniors.

→ 50plus-jobs.ch



Pour en savoir plus :

Bilan de la conférence nationale sur le thème des travailleuses et travailleurs âgés



Dieter Sulzer

Expert en gérontologie appliquée, responsable de la bibliothèque de la ZHAW.

→ dieter.sulzer@zhaw.ch



Beaucoup de gens exercent après 65 ans une activité rémunérée ou bénévole.

Photo: Shutterstock

La retraite... plus tard !

En Suisse, l'âge de référence de la retraite peut être repoussé de cinq ans. Bénéfique pour la santé ? Une étude universitaire vaudoise nuance mais ne contredit pas.

Texte: **Camille-Angelo Aglione**

L'âge de référence pour la retraite en Suisse est de 65 ans pour les hommes et 64 ans pour les femmes (distinction qui disparaîtra progressivement entre 2024 et 2028). Une rente AVS est alors versée, sauf si l'assuré demande un ajournement. Cette requête doit être formulée au plus tard un an après l'âge de référence. Si elle diminue le revenu, elle permet en revanche d'augmenter la rente. Il est ainsi possible de repousser de cinq ans l'âge à partir duquel l'AVS sera versée.

L'activité professionnelle se poursuivant, il est aussi possible de continuer à cotiser aux second et troisième pilier. Une décision qui permet de diminuer le revenu imposable et qui augmente le capital ou la rente. Il n'est en revanche plus nécessaire de cotiser à l'as-

surance-chômage, et le calcul de la cotisation AI est diminué d'une franchise.

Agences de placement spécialisées

Depuis plus d'une dizaine d'années, des plateformes spécialisées ont vu le jour sur la toile. Leur objectif: mettre en relation des employeurs (privés ou entreprises) avec des retraité·e·s souhaitant poursuivre ou reprendre une activité professionnelle.

La doyenne, *Rent a rentner* a été créée en 2009 par Peter et Sarah Hildebrand. L'idée a germé lorsque Peter est arrivé à la retraite: sa fille et lui se sont demandé ce qu'il pourrait faire pour occuper ses journées. Supposant que la même question devait se poser pour de nombreuses personnes en Suisse, l'idée d'un site internet s'est imposée. Sur la plateforme les retraité·e·s proposent leurs services pour différentes activités et les internautes peuvent « louer » les retraité·e·s selon leurs besoins. Nominé aux Silver-Eco-Award en 2019, le site regroupe plusieurs milliers de personnes inscrites et est disponible en français, en allemand et en italien.

→ www.rentarentner.ch

L'histoire est plus ou moins la même pour *seniors@work*. La plateforme a été fondée en 2018 par Alexis Weil alors que son père Ralph venait d'arriver à l'âge de la retraite. La plateforme compte plus de 15 000 retraité·e·s inscrit·e·s. Gratuite pour les candidat·e·s, les services de *seniors@work* coûtent entre 100 et 500 francs par mois pour un employeur, selon le nombre d'annonces publiées et la

visibilité souhaitée.. La plateforme n'est disponible qu'en allemand et en anglais.

→ www.seniorsatwork.ch

Arbeitsrentner.ch n'existe pour le moment qu'en allemand. Créée en 2010 par Simon Fankhauser, plus connu pour son passé de chanteur au sein du groupe Bagatello, la plateforme a été reprise en 2020 par une société d'organisation événementielle. La philosophie demeure toutefois identique et le site continue d'offrir gratuitement la possibilité à des retraité·e·s de se mettre en contact avec des particuliers pour des missions dans une trentaine de catégories professionnelles.

→ www.arbeitsrentner.ch

Travailler au-delà de l'âge de la retraite: un plus pour la qualité de vie ?

Une étude d'Unisanté publiée en 2020 interroge le lien entre qualité de vie et activité (bénévole ou rémunérée) au-delà de la retraite. Les entretiens menés auprès d'un focus group échantillonné de participant·e·s de 65 ans et plus, confirment les effets positifs d'une activité professionnelle rémunérée sur la condition matérielle, sur l'estime personnelle et les contacts sociaux. Les inconvénients cités sont minimisés par les participant·e·s, à l'instar du temps à disposition pour les proches ou de la fatigue que peut générer l'activité.

Ces résultats sont toutefois nuancés lorsqu'ils sont croisés avec le versant quantitatif de l'étude. Il en ressort que « les associations positives observées pour les domaines « vie sociale et culturelle », « santé et mobilité » et

« autonomie » disparaissent après ajustement et sont dès lors plutôt attribuables au profil des participant·e·s qu'à un effet intrinsèque de l'activité ». Autrement dit, plus le statut professionnel est élevé et/ou indépendant, plus les participant·e·s ont tendance à poursuivre une activité professionnelle rémunérée et à en retirer des avantages en matière de qualité de vie. ■



Pour en savoir plus:

Pour télécharger l'étude «Engagement social des seniors et qualité de vie: des pistes pour un vieillissement réussi»



Camille-Angelo Aglione

Directeur de l'association valaisanne des EMS (AVALEMS).

✉ camille-angelo.aglione@avalems.ch

Une personne de confiance au volant

On ne fait pas appel à un service de transport que pour aller chez le médecin. Le succès des offres d'encadrement et de répit dépend largement des services de transport proposés, qui sont au cœur du système de soins de santé.

Texte : Andreas Sidler



Les services de transport permettent aux personnes souffrant de limitations d'accéder à une mobilité individuelle et sûre. Ils soulagent au passage les familles. En 2019, l'institut de recherche gfs.bern a interrogé 2000 proches aidants sur la pertinence de différentes prestations de soutien. La majorité des enquêtés considèrent les « services d'accompagnement et de transport des personnes aidées » comme importants sinon essentiels, au même titre que les « entretiens avec des spécialistes ». Seule l'« aide en cas d'urgence » réalise un meilleur score.

Service de transport autogéré de l'atelier « La Famille au jardin » à St-Ursen.

Photo : mäd

Rôle-clé des possibilités de transport

L'importance des services de transport apparaît dès que des soins intensifs à domicile s'imposent. Faute de possibilités de transport, la patientèle ne pourra pas recourir aux offres externes de prise en charge et de répit. Bien des proches aidant·e·s sont âgé·e·s, souffrent de limitations et n'ont ni véhicule ni permis de conduire. D'où la nécessité d'un service de transport de porte à porte. Il ne faut pas non plus sous-estimer son effet de décharge. Si l'on y inclut les procédures d'arrivée et de ramassage, le service de transport procure d'ordinaire une à deux heures supplémentaires de décharge par jour d'intervention. Or ces périodes de répit permettent aux proches aidant·e·s non seulement de prendre soin d'eux, mais également de concilier leur travail de prise en charge avec une activité lucrative.

Subventionnement variable

La prise en charge ambulatoire à l'extérieur dépend aussi des frais de transport. De nombreux services de transport sont d'utilité publique et proposent des prix attractifs, grâce au bénévolat et à la collecte de fonds. Certains prestataires sont en outre subventionnés par les cantons et les communes, ainsi que par plusieurs sections de Pro Senectute. Une étude de l'Office fédéral de la santé publique conclut que dans la Suisse fédéraliste, les rabais accordés sur les services de transport sont très variables et en particulier, que le financement des trajets réguliers jusqu'à une structure d'accueil n'est d'ordinaire pas réglé. Si

les bénéficiaires de prestations complémentaires (PC) peuvent décompter de tels trajets comme frais de maladie et d'invalidité, le transport tend à renchérir massivement pour le reste des gens le coût net des prestations de soutien et de décharge à l'extérieur du domicile.

« Les conductrices ou conducteurs de personnes atteintes de démence ont un important rôle à jouer. En plus de connaître les numéros des services d'urgence, il leur faut respecter des instructions précises. »

Le bénévolat a aussi un coût

Le coût des trajets est un casse-tête pour les prestataires de structures de jour et de nuit, car ils freinent la demande. Quelques-uns subventionnent les trajets onéreux. D'autres créent leur propre service de transport bénévole. Or là encore il en résulte des coûts – non seulement de carburant et d'entretien des véhicules, mais aussi et surtout à cause du personnel nécessaire pour coordonner les trajets, pour recruter des bénévoles et pour les activités de levée de fonds.

Rôle essentiel

Les conductrices ou conducteurs de personnes atteintes de démence ont un important rôle à jouer. En plus de connaître les numéros des services d'urgence, il leur faut respecter des instructions précises.

Ainsi il ne faut laisser descendre une personne ayant perdu le sens de l'orientation qu'à l'endroit convenu, et la raccompagner jusqu'à sa porte en veillant à ce que les proches aidant·e·s prennent le relais. Bien des passagères et des passagers comme leurs proches voient dans la personne au volant une confidente et une interface de communication informelle avec l'atelier de jour, dont l'intervention routinière réduit le stress – notamment à l'heure du départ où, expérience à l'appui, des conflits risquent souvent d'éclater. Les ateliers de jour pour personnes atteintes de démence sont pleinement conscients de ce rôle et organisent pour leurs conductrices et conducteurs des cours réguliers, qui font partie intégrante des activités bénévoles. ■



Andreas Sidler

est politologue et a dirigé jusqu'en mars 2023 le domaine de la recherche et de la transmission de savoirs de l'Age-Stiftung. ✉ andreas.sidler@gmail.com

« Une meilleure qualité de vie grâce à la mobilité »

Cinq questions à **Monika Hofer**, directrice de la fondation ProMobil.

Interview : **Andreas Sidler**



Que fait ProMobil ?

ProMobil est une fondation financée par le canton de Zurich. Elle aide les personnes à mobilité réduite de condition économique modeste à financer leurs trajets de loisirs dans tout le canton. En 2022, près de 6000 personnes ont fait appel à cette offre pour effectuer 226 000 trajets. Les passagères et passagers, dont 70% sont à l'AVS, paient de leur propre poche un quart environ du coût des trajets, le reste étant payé par ProMobil à concurrence d'un plafond de 4000 francs par an. ProMobil accepte en principe tous les services de transport réguliers (sauf Uber).

Pourquoi est-ce aux collectivités publiques à financer les trajets de loisirs pour aller au cinéma ou chez le coiffeur ?

Il va de soi que les personnes souffrant de limitations doivent aussi participer à la vie sociale et culturelle. Or elles n'y parviennent qu'à condition d'être mobiles – et cela indépendamment de l'état de leur compte. En outre, les trajets de loisirs ne sont pas pour autant des voyages d'agrément.

Ils englobent tous les trajets accomplis, en dehors de ceux au lieu de travail ou de formation et des transports justifiés par des raisons médicales pour lesquels il y a d'autres agents payeurs. Nous avons affaire à beaucoup de personnes très âgées et fragiles, qui recourent au service de transport afin de faire elles-mêmes leurs achats et par là d'être parmi les gens.

Vous collaborez avec des services de transport tant professionnels que bénévoles. Pourquoi un éventail de prestataires aussi large ?

Notre clientèle est vulnérable, notamment quand elle se déplace en dehors de son lieu de vie. Elle doit pouvoir choisir à qui elle fait confiance. Cette confiance s'avère nécessaire car bien des conductrices et conducteurs ne se contentent pas d'effectuer les trajets de trottoir à trottoir. Il n'est pas rare que leurs passagères et passagers aient besoin qu'on leur porte par exemple leurs achats jusqu'à leur domicile. Pour pouvoir collaborer avec ProMobil, il faut aussi être d'accord d'effectuer de courts trajets, de

charger et décharger des aides à la marche ou de gérer des troubles du comportement.

La grande diversité des prestataires de transport n'est-elle pas un terreau d'abus ?

Rarement. Quand nous enquêtons sur des anomalies, nous découvrons généralement des raisons compréhensibles. Les personnes souffrant de limitations physiques ou cognitives doivent relever des défis au quotidien et reçoivent l'aide spontanée de la personne au volant. Or les temps d'attente ou les coups de main ont un coût, dans un secteur travaillant selon un horaire minuté. D'où la question de savoir où se situent les limites du service de transport financé.

Où se situent ces limites ?

Là où on les fixe lors de l'entretien personnel avec les protagonistes. De telles mises au point font partie des tâches de notre secrétariat. Il n'est ni possible ni judicieux de prévoir des normes détaillées, sachant que les situations de vie de nos passagères et passagers sont hors norme. ■



Remise du Prix GERONTOLOGIE CH 2023

Le Prix GERONTOLOGIE CH, décerné chaque année, récompense trois travaux réalisés dans le domaine de la vieillesse, qui se distinguent par leur caractère particulièrement innovant et par leur lien étroit avec la pratique. L'appel à candidatures se veut interdisciplinaire et s'adresse aux personnes ayant achevé une formation dans un domaine en rapport avec le thème de la vieillesse. Sont admis tous les travaux de diplôme ou de certificat (Bachelor, Master, MAS, DAS, CAS) acceptés durant l'année 2022. Le délai de réception des candidatures est fixé au 30 avril 2023. ■



Pour en savoir plus :

www.gerontologie.ch/fr/prix-gerontologie-ch



Nouvelle plateforme pour les personnes de 65 ans et plus

Le flot d'informations et d'offres destinées aux personnes de 65 ans et plus donne le vertige. Quartier+ entend offrir un accès aisé à des articles pertinents, à des manifestations, des prestations de services ou des groupes de discussion. Trois thèmes s'avèrent ici centraux, soit vivre de manière autonome, rester en bonne santé et bien organiser ses loisirs. La plateforme s'adresse aux seniors désireux d'organiser activement leur vie après 65 ans et de découvrir du nouveau. Le site bilingue est une mine d'informations utiles à connaître, permettant d'échanger des idées avec d'autres personnes partageant les mêmes centres d'intérêt ou de se donner rendez-vous dans la vie réelle – d'abord à Bienne, région pilote, et par la suite dans toute la Suisse.

Tous les seniors sont les bienvenus ! Pendant la phase pilote, Quartier+ aimerait lier connaissance avec un maximum d'utilisatrices et d'utilisateurs d'accord de contribuer à son développement ; les retours d'informations, les besoins et envies exprimés nous serviront directement à poursuivre l'extension de la plateforme. ■



Pour en savoir plus :

www.quartierplus.ch

Annonce

VIVRE PLUS LONGTEMPS CHEZ SOI. GRÂCE AUX SOINS INTÉGRAUX DES ORGANISATIONS D'AIDE ET SOINS À DOMICILE PRIVÉES.

Même personne, même heure, même endroit – le concept unique de soins et de prise en charge.

L'ASPS représente 345 organisations et plus de 15000 collaborateurs. La part de marchés des soins est de 10 à 45% selon la région. Les organisations de soins et d'aide à domicile privées contribuent fortement à la sécurité de prise en charge. Elles constituent un élément d'importance systémique pour le système dans son ensemble.

ASPS
SPITEXPRIVEE.SWISS

Numéro gratuit 0800 500 500
www.spitexprivee.swiss

Fragilité et complexité dans les soins : parle-t-on de la même chose ?

L'étude « fraXity », soutenue par le Fonds national suisse (FNS), a permis de développer de nouveaux indicateurs pour appréhender la fragilité des personnes et la complexité de leur situation.

Texte : Catherine Busnel, Catherine Ludwig

Si le concept de fragilité existe depuis les années 2000 en gériatrie, le concept de complexité dans les soins est plus récent. Les soignant·e·s sont de plus en plus confronté·e·s à des patient·e·s ayant des problématiques de santé multiples, chroniques, fluctuantes et à fort risque d'hospitalisation. Ces patient·e·s dits « complexes » ont des besoins de santé nécessitant des prises en soins adaptées et impliquant de multiples acteurs. On sait que la fragilité et la complexité augmentent les risques d'événements indésirables en santé (p. ex. chutes, hospitalisations, institutionnalisations). Pourtant, ces deux concepts ont rarement été étudiés ensemble. L'étude « fraXity », soutenue par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), a tenté de relever ce défi.

Qu'est-ce que la fragilité ?

La fragilité se définit comme un « syndrome clinique multidimensionnel caractérisé par une diminu-

tion des réserves et de la résistance aux stressors. Elle représente un état de vulnérabilité extrême, où un stress minimal peut causer une altération fonctionnelle ». Au-delà de cette définition consensuelle, trois approches principales se distinguent : la fragilité comme « phénotype » (pertes de ressources physiques), la fragilité comme « accumulation de déficits » (perte de ressources physiologiques) et la fragilité « intégrative » (perte de ressources bio-psycho-sociales). Quel que soit le modèle, il est reconnu que la fragilité est potentiellement réversible par des actions ciblées.

Qu'est-ce que la complexité ?

Si la complexité est un terme communément employé dans de nombreuses disciplines, son utilisation dans les soins intègre une accumulation multidimensionnelle de facteurs, incluant des caractéristiques de la personne, de la situation de soins et des besoins de santé. Ainsi, la complexité peut être opérationnalisée comme com-

prenant des facteurs médicaux socioéconomiques, de santé mentale, comportementaux, d'instabilité et relatifs aux intervenant·e·s ou aux systèmes de soins (modèle de complexité multidimensionnel dans les soins : COMID). Quel que soit le modèle utilisé, l'élément central de la complexité est l'imprévisibilité, avec une dynamique fluctuante, incertaine et possiblement « chaotique », désordonnant les prises en soins.

Quels liens entre fragilité et complexité ?

Chez l'adulte, la fragilité est clairement décrite comme liée à l'avancée en âge. Elle est fortement associée à un processus continu et quasi linéaire de sénescence, entraînant un risque accru de déclin fonctionnel (perte d'autonomie et d'indépendance dans les activités de la vie quotidienne) et d'événements indésirables en santé. La complexité quant à elle inclut l'incertitude, l'instabilité, et les interactions multidimensionnelles pouvant engendrer une décom-



pensation chez des patient·e·s de tout âge, avec pour conséquence la mise sous tension de l'organisation des soins par une augmentation des consultations et des hospitalisations inadaptées. De ce point de vue, les deux concepts semblent bien distincts.

Quelles mesures ?

L'étude « fraXity » a retenu pour la définition de fragilité une approche d'accumulation de déficits et opté pour la définition de la complexité selon l'approche multidimensionnelle du modèle du COMID. À partir d'évaluations de santé effectuées avec l'interRAI-HC (l'ins-

trument recommandé en Suisse pour les soins à domicile), l'étude a permis de développer deux indicateurs bien distincts, l'un de fragilité, l'autre de complexité (voir illustration).

Quelles perspectives ?

Le repérage précoce des personnes âgées fragiles et des situations de soins complexes demeure un réel défi, surtout dans les soins à domicile qui sont aux premières loges pour repérer les personnes et les situations à risque. Les indicateurs proposés dans l'étude fraXity donnent de précieuses informations à propos du profil de fragilité

des personnes et de la complexité de leur situation, sans mobiliser d'outils cliniques autres que l'interRAI-HC. Forte de cette opportunité, l'institution genevoise de maintien à domicile a fait le choix en 2021 d'implémenter en routine ces deux indicateurs dans les dossiers de soins des patient·e·s. Ce parti pris permettra d'étudier empiriquement les similitudes et différences entre fragilité et complexité, et de tester le postulat selon lequel la fragilité est un processus linéaire et prédictible, alors que la complexité relève d'abord de la discontinuité et de l'imprédictibilité. ■



Pour en savoir plus :

Lien vers étude fraXity



Catherine Busnel

Responsable de l'unité recherche et développement, institution genevoise de maintien à domicile (imad).

✉ catherine.busnel@imad-ge.ch



Catherine Ludwig

Professeure associée HES, Haute Ecole de Santé, HES-SO, Genève.

✉ catherine.ludwig@hesge.ch

Prévenir les chutes – mais comment ?

La prévention des chutes chez les personnes âgées en Suisse constitue un défi pour les physiothérapeutes. Une étude transversale montre quelles sont les méthodes les plus souvent utilisées afin de prévenir les chutes.

Texte : Morgane Duc

Selon l'Organisation mondiale de la Santé, la proportion de personnes âgées de plus de 60 ans doublera d'ici 2050 pour dépasser deux milliards d'individus. Les changements biologiques liés à l'âge sont associés à une forte augmentation de la prévalence des chutes. En Suisse par exemple, 23% des personnes de plus de 65 ans et même 33% des plus de 80 ans ont chuté au moins une fois en 2017.

Les chutes sont souvent mal ou trop peu rapportées par les personnes âgées. Les guidelines recommandent donc l'utilisation régulière d'outils d'évaluation multifactoriels pour déterminer leur risque de chute. En tant que spécialistes du mouvement, les physiothérapeutes ont ici un rôle essentiel à jouer.

En 2020, aucune donnée publiée sur la mise en pratique de ces recommandations auprès des personnes âgées vivant à domicile n'était disponible en Suisse. Un

questionnaire en ligne a donc été développé et diffusé aux physiothérapeutes exerçant dans notre pays. Au total, les réponses de 938 participant·e·s provenant des trois régions linguistiques ont été évaluées.

Les principaux résultats :

De manière générale, des tests ou instruments standardisés étaient utilisés par 62% des participant·e·s. En les répartissant en catégories mutuellement exclusives, on constate que 49% d'entre elles et eux combinaient des évaluations subjectives et standardisées. Toutefois, 25% des physiothérapeutes réalisaient uniquement une évaluation subjective, basée principalement sur l'observation. De plus, la probabilité d'utiliser une évaluation standardisée était 1,93 fois plus élevée chez les participant·e·s travaillant dans un environnement institutionnel (hôpitaux, cliniques et maisons de retraite) que chez celles et ceux travaillant dans des cabinets privés.

Des efforts sont encore nécessaires afin que le risque de chute de tous les patient·e·s de plus de 65 ans soit évalué au moins une fois

Les mesures efficaces de prévention des chutes comprennent trois étapes principales :

1 «Screening»

dépistage permettant d'identifier un risque accru de chute. Dans les maisons de retraite, tous les adultes âgé·e·s devraient être considérés comme étant à haut risque.

2 «Assessment»

en cas de risque avéré, les facteurs intrinsèques et extrinsèques du risque de chute feront l'objet d'évaluations supplémentaires.

3 «Intervention»

mise en place d'interventions multifactorielles et individualisées appropriées.

Pourcentage des physiothérapeutes

Subjective et standardisée uniquement	48,9%
Subjective uniquement	25,1%
Pas d'information	12,8%
Standardisée uniquement	8,9%
Subjective, standardisée et instrumentalisée	3,3%
Subjective et instrumentalisée uniquement	0,4%
Standardisée et instrumentalisée uniquement	0,4%
Pas d'évaluation du risque de chute	0,4%
Instrumentalisée uniquement	0,1%

Types d'évaluations du risque de chute (catégories mutuellement exclusives)

par année. La mise en œuvre d'une évaluation standardisée du risque chez les physiothérapeutes travaillant en cabinet privé, seul·e·s ou à temps partiel devrait notamment être soutenue compte tenu des barrières rapportées.

Les tests les plus fréquemment utilisés étaient la Berg Balance Scale (57,5%), le Timed-Up-and-Go (56,5%) et le test de Tinetti (46,7%). Seuls quelques participant·e·s ont mentionné des algorithmes tels que la Stopping Elderly Accident, Death, and Injuries Algorithm (STEADI, 0,2%). A ce propos, il semble primordial de clarifier la différence entre outils de screening (évaluation de la présence d'un risque) et d'assessment (évaluation des facteurs de risque). En effet, les participant·e·s qui ont déclaré utiliser un outil de dépistage ont en fait spécifié un outil conçu pour évaluer la mobilité ou l'équilibre (des facteurs de risque) plutôt que des outils conçus spécifiquement à cette fin, comme le STEADI. Il convient de souligner

que nous n'avons pas analysé si les participant·e·s utilisaient ces outils de manière isolée ou combinée.

Finalement, seuls 35% des physiothérapeutes estimaient qu'une évaluation systématique et standardisée du risque de chute des nouveaux patient·e·s de plus de 65 ans devrait être mise en place. Les principaux obstacles à cette approche étaient le manque de ressources techniques (39,8%), de connaissances théoriques (30,3%) et de temps (22,2%). Ainsi, l'adaptation et l'implémentation d'un outil d'évaluation rapide et simple d'utilisation tel que le STEADI, l'augmentation du temps disponible pour l'évaluation initiale mais également la mise en place de procédures uniformes et standardisées entre les différents prestataires de soins de santé en Suisse pourraient être des approches à considérer.

En conclusion, cette étude a montré que la plupart des physiothérapeutes effectuent une forme d'évaluation du risque de chute.

De plus, beaucoup d'entre eux sont conscients du problème puisqu'ils évaluent et conseillent fréquemment leurs patient·e·s sur les facteurs de risque. Cependant, malgré les recommandations actuelles, la procédure demeure encore trop souvent non systématique et basée sur des critères subjectifs. Il y a donc globalement un potentiel d'amélioration en Suisse afin de mettre en œuvre de meilleures pratiques et de prévenir les chutes évitables au sein de la population âgée vivant en communauté. ■



Pour en savoir plus :

À télécharger : travail de recherche «Current practices of physiotherapists in Switzerland regarding fall risk-assessment for community-dwelling older adults: A national cross-sectional survey»



Morgane Duc

MSc en physiothérapie
✉ morganeduc.pro@gmail.com



Politique de la vieillesse participative

Il faut encourager davantage encore la participation de la population âgée aux processus décisionnels, dans l'intérêt bien compris de toutes les parties prenantes.

Texte: **Gabrielle Wanzenried**

En 2007, le Conseil fédéral a fixé dans un rapport de base ses lignes directrices et donc sa stratégie pour la politique de la vieillesse des prochaines années en Suisse. La nécessité d'une stratégie globale tenait à l'évolution démographique, mais aussi notamment à ce qu'une telle politique couvre beaucoup d'autres domaines que la prévoyance vieillesse. À l'instar de la santé publique, du logement ou de la politique des transports. La stratégie liée à la politique suisse de la vieillesse a pour but de mieux reconnaître l'apport des personnes âgées à la société, de veiller à leur bien-être et d'assurer leur sécurité matérielle. En plus de garantir un revenu décent aux aîné·e·s, la politique de la vieillesse vise à encourager leur participation et leur intégration sociale ainsi que leur autonomie, de même qu'à renforcer la solidarité intergénérationnelle.

Il faut que les seniors puissent non seulement donner leur avis, mais codécider. Leur savoir et leur expérience sont ici d'une grande utilité.

Photo: Unsplash

La participation de la population âgée en tant que facteur-clé

Outre quatre autres domaines (santé et soins ; logement et mobilité ; travail et transition vers la retraite ; situation économique), le rapport du Conseil fédéral de 2007 s'intéresse à l'engagement et à la participation sociale. Ainsi, l'un des objectifs importants de la politique de la vieillesse consiste à associer la génération des aîné·e·s aux décisions à prendre. Les seniors d'aujourd'hui débordent d'occupations jusqu'à un âge avancé, se maintiennent en bonne condition physique, s'informent et possèdent une solide expérience de la vie. Par conséquent, leur participation sociale ne paraît pas seulement légitime dans leur optique et au vu de leur droit à l'autodétermination et à la codécision ; la génération des seniors représente encore pour la société une précieuse ressource en termes de connaissances et d'expérience vécue, ainsi qu'un réservoir de main-d'œuvre potentielle.

La participation des seniors se répand, et ses avantages sautent aux yeux

Promouvoir la participation des seniors constitue également un objectif déclaré de la « a+ Swiss Platform Ageing Society » qui coordonne, pour le compte des Académies suisses des sciences (a+), la mise en œuvre pratique en Suisse de la stratégie et du plan d'action mondiaux de l'OMS

sur le vieillissement et la santé. Cette organisation a ainsi mandaté une étude visant à obtenir de ses organisations partenaires des informations sur leurs objectifs concrets, sur les aspects formels et matériels de la participation, sur les fonctions prévues et les éléments propices*. Selon cette étude, près des trois quarts des organisations partenaires interrogées prévoient des possibilités de participation pour les seniors – selon le rôle que les aînés y jouent, la participation sera plutôt active ou passive. Cette implication dans les processus décisionnels s'avère utile à bien des égards. Les organisations mentionnent ici l'effet de sensibilisation, le contact avec leur groupe-cible et leurs connaissances fondées des besoins ou des intérêts des seniors.

Recommandations pratiques et perspectives

Des possibilités de participation ont beau être prévues en de nombreux endroits pour la population âgée, elles se limitent souvent à un rôle passif : les seniors n'ont fréquemment que le droit d'être entendus, voire de participer à la discussion, alors qu'il faudrait viser à une codécision. Or une politique de participation globalement fructueuse suppose un ancrage institutionnel de la participation au sein de l'organisation ou de l'autorité compétente, par exemple au niveau des statuts, des règlements d'organisation ou des contrats de prestations. En outre, il faudrait lui consacrer des ressources financières et humaines suffisantes, et s'assurer que les connaissances méthodologiques requises soient en place, afin que les seniors béné-

ficient d'un accompagnement professionnel et d'un soutien concret. Les comités destinés à la participation devront encore afficher une réelle diversité au niveau du capital économique, social et culturel, et inclure par exemple des personnes handicapées ou atteintes dans leur santé. Il faudrait s'assurer ici que toutes les personnes entrant en ligne de compte aient connaissance des possibilités de participation. La communication s'avère donc importante dans ce contexte.

La génération des seniors gagne à être prise en compte dans les processus décisionnels. D'autant plus qu'elle constitue une précieuse ressource. La Suisse, avec ses structures démocratiques, offre encore un réel potentiel dont il serait possible de tirer un meilleur parti à l'avenir, dans l'intérêt bien compris de tout le monde. ■



Pour en savoir plus :

Étude à télécharger (en allemand) « Gestaltung kommunaler Alterspolitik in der Schweiz »



* Étude à télécharger « Rapport final sur la participation »



Gabrielle Wanzenried

Prof. Dr., Professeure ordinaire à la Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud, Haute École de Suisse occidentale HES-SO.

✉ gabrielle.wanzenried@heig-vd.ch

Les soins ambulatoires en pleine mutation

Des défis de taille attendent les soins ambulatoires. Comment les prestations se présenteront-elles à l'avenir? **Marianne Pfister**, codirectrice d'Aide et soins à domicile Suisse, s'est prêtée au jeu des questions-réponses.

Interview: Barbla Rüegg



Quels sont aujourd'hui les principaux défis se posant dans le secteur des soins ambulatoires?

Marianne Pfister: D'une part, la demande est en forte hausse. L'essor des soins ambulatoires est dû tant à l'évolution médicale et démographique qu'à la règle « l'ambulatoire avant le stationnaire ». Même malades et infirmes, les personnes âgées tiennent à poursuivre le plus longtemps possible une existence autonome et à n'entrer en EMS qu'en dernier recours. La demande de soins et d'aide à domicile est donc appelée à augmenter encore.

D'autre part, les cas présentent une complexité croissante. Grâce aux progrès de la médecine, les soins et l'assistance à domicile sont devenus possibles même dans des situations complexes. Qui ne rêve de mourir chez soi? D'où dans un contexte de vieillissement démographique, un risque accru de polymorbidité et de démence, et bien souvent des situations instables et complexes en matière de soins. Les besoins de main-d'œuvre qualifiée constituent naturellement un autre défi de taille. Il faut suffisamment de personnel formé

pour gérer la demande et la complexité accrue des tâches. Or l'aide et les soins à domicile subissent le contrecoup de la pénurie chronique de spécialistes dans le secteur de la santé. Selon des estimations, ce secteur aura besoin d'ici 2035 de près de 30% de personnel supplémentaire (rapport national 2021 sur la santé). Aide et soins à domicile Suisse fait donc tout pour offrir des conditions de travail attrayantes. La clientèle bénéficie quant à elle de soins de qualité. Il est important ici de mettre rapidement en œuvre l'initiative sur les soins infirmiers.

Comment dans l'idéal, les soins ambulatoires seront-ils organisés et financés à l'avenir?

Les personnes âgées en particulier ont besoin de soins et d'une assistance irréprochables, ainsi que d'un soutien adéquat pour conserver leur autonomie le plus longtemps possible et vieillir dignement à la maison. Or si les prestations de soins sont financées par l'assurance obligatoire des soins (AOS) et les communes, le financement des prestations d'assistance laisse à désirer. Par exemple, toujours plus de com-

munes et de cantons réduisent leur cofinancement des prestations d'aide à domicile. À tort, sachant qu'il s'agit d'importantes prestations d'assistance ou de prévention. Les contacts réguliers avec des spécialistes sont au cœur de la prévention. De telles personnes identifieront de bonne heure tout changement de l'état de santé et adopteront les mesures qui s'imposent afin que la situation ne se dégrade pas. C'est rassurant pour les personnes prises en charge et les proches se sentent en confiance. Il est donc urgent de revoir la délimitation entre soins et assistance.

Que faut-il faire pour que les prestataires publics et privés d'aide et de soins à domicile collaborent et se complètent judicieusement?

La notion même d'organisation d'aide et de soins à domicile publique ou privée prête à confusion. Juridiquement parlant, il s'agit presque toujours d'organisations privées. On a plutôt affaire à deux modèles d'affaires distincts. Cer-

« La pénurie chronique de personnel qualifié dans le secteur des soins affecte aussi l'aide et les soins à domicile qui aura besoin, selon des estimations, de près de 30% de personnel supplémentaire d'ici 2035. »

taines organisations comportent une obligation de prise en charge communale et d'autres non. Les premières sont d'utilité publique et il leur incombe d'assumer tous les mandats, y compris les missions de courte durée. Ces dernières ne sont souvent pas rentables, à cause de la durée des trajets. Les organisations n'ayant pas d'obligation de prise en charge sont généralement à but lucratif et peuvent refuser des mandats. Il faut également tenir compte de ces différences au niveau du financement, et indemniser spécialement les prestations maintenues en réserve au titre de l'obligation de prise en charge.

La demande est forte et les deux modèles d'affaires sont nécessaires. Il importe encore que les soins soient de qualité optimale et fournis par du personnel qualifié, en effectif suffisant. La main-d'œuvre aura des conditions d'engagement équitables. Dès lors que ces conditions sont remplies, les deux modèles se complètent judicieusement. ■



Du personnel qualifié prodigue soins et assistance à domicile. Les proches aidant-e-s ont ainsi des moments de répit.

Photo: Spitex

Unfallhergänge nach Altersgruppen (2016 – 2020)

Processus d'accidents par classe d'âge (2016 – 2020)

In der Schweiz passieren jährlich rund 250 000 anerkannte Berufsunfälle. Je nach Unfallart gibt es deutliche Unterschiede zwischen den Altersgruppen. Generell werden Unfälle, die durch Erfahrung vermieden werden können, mit zunehmendem Alter immer seltener.

En Suisse, quelque 250 000 accidents professionnels sont reconnus chaque année. Selon le genre d'accident, on observe de nettes différences entre les classes d'âge. De façon générale, les accidents évitables grâce à l'expérience se raréfient en vieillissant.

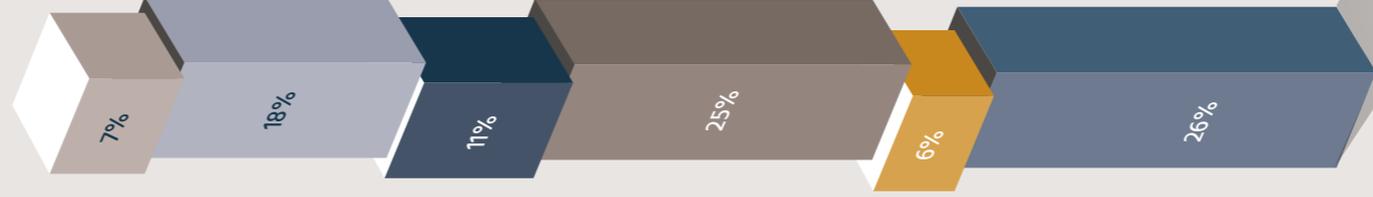
61 551
Verunfallte
accidenté-e-s



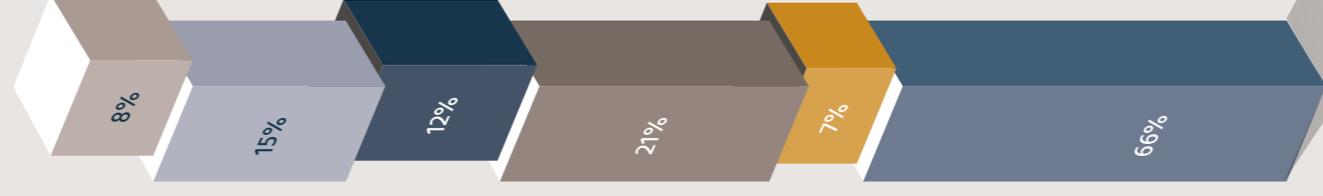
46 306
Verunfallte
accidenté-e-s



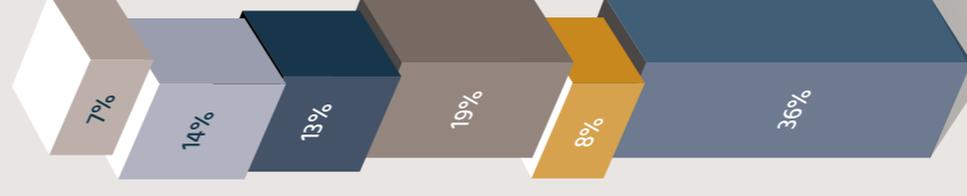
51 660
Verunfallte
accidenté-e-s



48 955
Verunfallte
accidenté-e-s



34 468
Verunfallte
accidenté-e-s



Sich überlasten (plötzl. oder dauernde Einwirkung)
Se surmener (effet soudain ou durable)

Sich stechen, schneiden, kratzen, aufschürfen
Se piquer, se couper, s'égratigner, s'érafler

Anstossen an etwas, anschlagen, anfassen
Heurter qqch, se cogner, toucher ou prendre qqch en main

Getroffen werden, Rückschlag, verschüttet werden
Être atteint, recevoir un contrechoc, être enseveli

Herunterfallen, abstürzen
Faire une chute de hauteur, tomber dans le vide

Ausgleiten, abrutschen
Déraiper, glisser, dévaler en glissant

Aus- oder Abgleiten tritt mit zunehmendem Alter anteilmässig immer häufiger auf, während bei den unter 25-Jährigen das Aus- oder Abgleiten erst der dritthäufigste Hergang ist. Auch Absturzunfälle, das Anstossen und sich Überlasten geschehen mit zunehmendem Alter öfter. Im Gegensatz dazu kommt es in den höheren Altersgruppen seltener vor, dass Arbeitnehmende getroffen oder gestochen werden, oder sich schneiden. Erfahrung hilft, Unfälle zu vermeiden. Gleichzeitig sind Hergänge, die durch fehlende körperliche Fitness oder Reaktionsgeschwindigkeit geschehen können, im höheren Alter häufiger.

Les glissades ou les dérapages tendent à augmenter avec l'âge, alors que cette catégorie d'accident professionnel n'est que la troisième plus fréquente chez les moins de 25 ans. De même, les accidents résultant d'une chute en hauteur, d'un heurt avec un objet ou du surmenage sont en hausse avec l'âge. Il est vrai qu'en vieillissant, il est toujours plus rare d'être soi-même atteint-e par un objet, de se couper ou de se piquer au travail. En effet, l'expérience aide à éviter les accidents. Par contre, les travailleuses et travailleurs âgés font les frais de leur moins bonne condition physique ou d'une moindre vitesse de réaction.